



Aide juridictionnelle et surendettement

Par **timitia**, le **25/02/2009** à **03:21**

bonjourrn nous avons établi un dossier de surendettement considéré comme recevable mais encore en étude.rn Nous avons pas mal de souci , notamment concernant un recours devant le juge de l'exécution et nous aurions bien besoin d'un avocat seulement nos revenus sont issus des assedic et de la cpam donc de 2000e. Nous n'entrons pas dans les critères de l'aide juridictionnelle.rny a t il une solution?rn vous remerciant de vos réponsesrntimitia

Par **Paula**, le **26/02/2009** à **12:37**

Bonjour,rnrn Il y a simplement la solution de trouver un Avocat qui acceptera que vous payez ses honoraires en plusieurs fois.rnrn Cordialement